Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 102 (1966)

Heft: 32

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

32

Montreux, le 23 septembre 196

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Mouvement de la Jeunesse suisse romande

Journée de la faim 25 septembre 1966

Cette petite Janine, c'est le symbole de la Journée de la faim que le public romand est invité à observer pour la quarante-cinquième fois, dimanche 25 septembre 1966.

Le Mouvement de la Jeunesse suisse romande vient en aide aux enfants les plus déshérités de notre pays.

Il a dépensé cette année 220 000 francs pour secourir des familles en difficultés et permettre à 800 enfants de séjourner dans ses camps de vacances au bord de la mer ou à la montagne.

Observer la Journée de la faim en se privant d'un peu de superflu, c'est lui permettre de poursuivre son œuvre.

Avec les poubelles d'une ville des Etats-Unis on nourrirait une ville d'Europe orientale. Avec les poubelles de celle-ci on nourrirait une ville de l'Extrême-Orient.

André Piètre.
(Lettres à la jeunesse)

Il faut traverser la charité pour aller jusqu'à la justice.

Cardinal Mermillod.

UN PAIN DE TROIS LIVRES

Un reporter de la radiodiffusion britannique vient d'effectuer un test intéressant dans quelques grandes villes. Il achetait un pain de trois livres, se plantait dans un endroit fréquenté, brandissait son pain et, à force de paroles, tentait de persuader les hommes qui passaient de travailler à porter des caisses durant une heure pour prix de ce pain.

A Hambourg, on lui rit au nez. La police de New York l'arrêta. Au Nigeria, plusieurs personnes se déclarèrent d'accord de travailler trois heures pour ces trois livres de pain. A La Nouvelle Delhi, le reporter se vit en quelques minutes entouré par une foule de plus de mille hommes prêts à trimer un jour entier pour trois livres de pain.

Le nouveau Wat

à remplissage capillaire ne tache jamais!

De même que la plante tire du sol sa nourriture et la tient en réserve dans sa tige, la charge capillaire du stylo WAT aspire l'encre et se remplit en quelques secondes.

L'encre est ainsi retenue dans un réseau de cellules communiquant entre elles, où l'air peut circuler librement.

Elle peut alors s'écouler régulièrement jusqu'au bec sans être affectée par les variations de la pression atmosphérique ou de la température.

Pas l'ombre d'une tache à craindre, tout au long de 40–50 pages d'écriture!

Le stylo scolaire idéal pour tous les degrés:

parce que le WAT ne possède aucun mécanisme;
parce que le WAT ne peut jamais faire de taches;
parce que le WAT est pourvu d'une crête incrustée qui assure la position correcte de l'index;
parce que le WAT se remplit avec de l'encre avantageuse en flacon.

Le stylo idéal en classe:

parce que le WAT est à la fois robuste et adapté à la main des élèves;
parce que le WAT ne comprend que 4 éléments faciles à remplacer;
parce que le WAT permet d'échanger contre une autre la section avec plume, selon les besoins.

Le seul stylo agréé par le Département de l'instruction publique de la République et du Canton de Genève (Service de la recherche pédagogique).

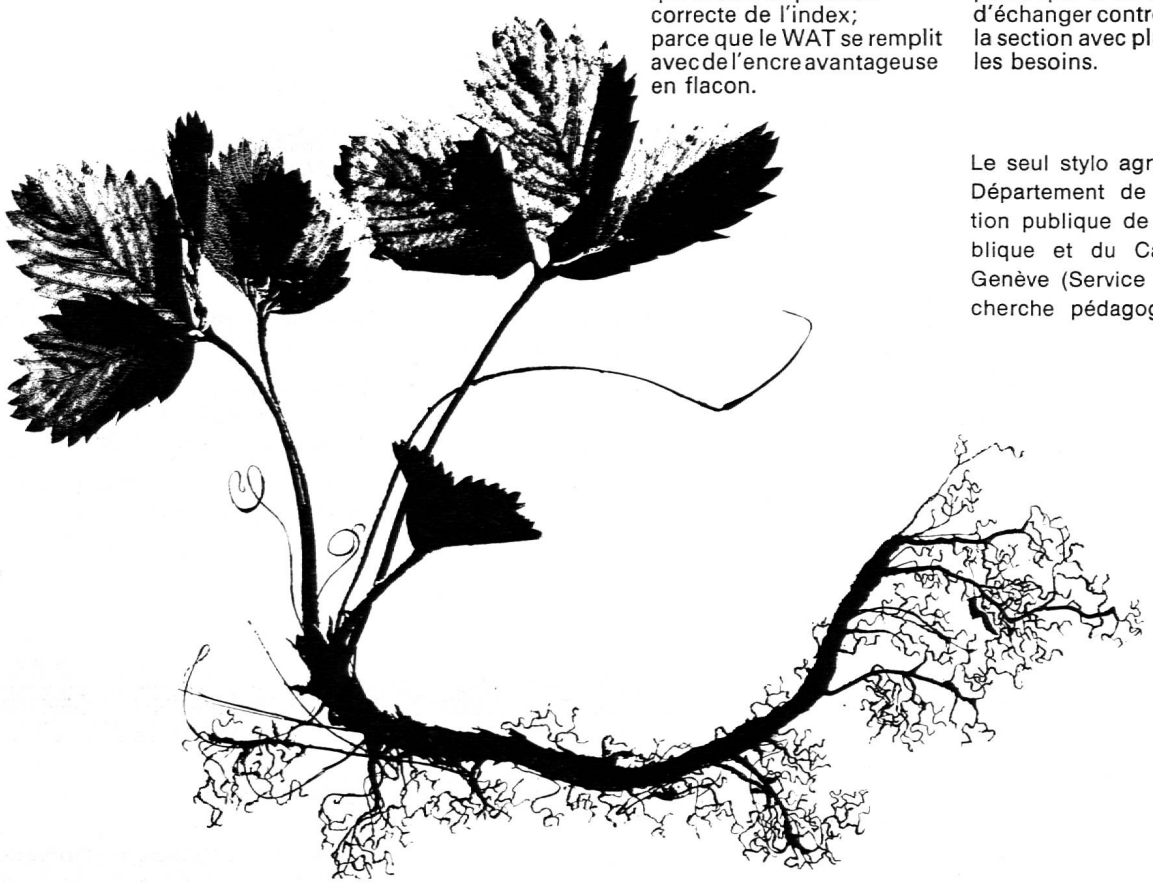

Le WAT résiste longtemps aux maladresses des élèves!

WAT Waterman – le stylo scolaire idéal à fr.15.– seulement (rabais importants pour commandes collectives) dans toutes les papeteries.

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

Wat Waterman

EDITORIAL

Qualité d'abord

Dans une récente communication faite à ses membres par la Société vaudoise de travaux manuels et de réforme scolaire, on pouvait lire ceci :

« Dans la confection du petit panier monté à l'aide d'une boîte à fromage pour la fête des mères, ou du bureau ministre que se propose de construire le collégien de 15 ans, il faut un minimum de techniques à posséder, des règles à observer, une marche à suivre, à penser, afin que l'objet fini et que l'effort fourni pour sa réalisation procurent un véritable enrichissement et une réelle satisfaction, aussi bien au maître qu'à son auteur.

Les travaux manuels, conçus dans cet esprit, garderont une valeur éducative et ne seront pas une simple diversion accordée au nom du principe énonçant que nos élèves ont besoin de détente ; s'ils devaient se résumer à satisfaire ce seul besoin, ils n'auraient plus leur raison d'être...

Ne confondons pas travail manuel-enseignement éducatif et travail manuel-mauvais bricolage inutile. »

Que dire de mieux, sinon que ce qui est vrai des travaux manuels est vrai pour toutes les branches. Qualité d'abord !

Métier exigeant que le nôtre, qui ne se satisfait pas d'un travail d'amateur. Métier qui paradoxalement se complique à mesure que prospèrent les techniques qui soulagent ailleurs. Enseignement individuel, fiches, images, sons, cinéma, radio, TV bientôt, qui ne se sentirait débordé devant ce déferlement de moyens. Or, c'est précisément cela qui rend délicate notre tâche, et qui conduit à l'échec l'éducateur qui ne possède pas l'inestimable faculté de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Choisir ses moyens, choisir ses effets, choisir dans le fatras des programmes les notions-clés, axer son enseignement sur des buts clairs et simples. Et ne jamais perdre de vue que si instruire c'est donner des connaissances, éduquer c'est donner des habitudes.

Or, toutes les connaissances que nous pourrons donner resteront bien sommaires, quoi qu'on fasse, en regard de l'extraordinaire encyclopédie que constituent pour l'homme d'aujourd'hui les moyens d'information modernes.

Dans la pure transmission du savoir, si bien outillée soit-elle, si consciencieux que soit le maître, l'école fera de plus en plus figure de parent pauvre. C'est pourquoi je pense qu'elle a tort d'engager la lutte avec la vie sur ce plan-là. Sa mission première est maintenant ailleurs: donner des habitudes.

Habitudes toutes simples d'abord, celles qui devraient être normalement du ressort familial : dire bonjour, dire merci, être propre, obéissant, ponctuel. Habitudes de travail plus tard : utiliser à bon escient ses outils d'écolier, règle, buvard. Puis, l'âge venant, ces fondements de la conscience professionnelle que donne par exemple l'habitude de ne jamais livrer un calcul sans en avoir fait la preuve, de ne jamais livrer un texte sans l'avoir relu, daté, signé. Habitudes morales aussi : véracité, répugnance à tricher, respect du voisin.

Habitudes sociales enfin, trop souvent négligées dans notre école individualiste à l'excès : coopération, esprit d'équipe.

Et celle-ci enfin, qui les résume toutes : bien faire ce que l'on fait.

Ecoutons Saint-Exupéry : « Ne vous y trompez pas. Je vous ai confié les enfants des hommes non pour peser plus tard la somme de leurs connaissances, mais pour me réjouir de la qualité de leur ascension. Et ne m'intéresse point celui de vos élèves qui aura connu, porté en litière, mille sommets de montagnes et ainsi observé mille paysages, car d'abord il n'en connaîtra pas un seul véritablement, et ensuite parce que mille paysages ne constituent qu'un grain de poussière dans l'immensité du monde. M'intéressera celui-là seul qui aura exercé ses muscles dans l'ascension d'une montagne, fût-elle unique, et ainsi sera disponible pour comprendre tous les paysages à venir, et mieux que l'autre, votre faux savant, les mille paysages mal enseignés ».

En conclusion, ce qui importe, ce n'est pas tant ce qu'on fait à l'école, que comment on le fait. La récompense d'une chose bien faite, disait Sénèque, c'est de l'avoir faite.

J.-P. Rochat.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, **1030 Bussigny.**

SÉMINAIRE DE CRÊT-BÉRARD

Comme nous l'avons annoncé dans l'« Educateur » du 17 juin 1966 (No 22), la Société pédagogique vaudoise organise à nouveau un séminaire à Crêt-Bérard, pendant la dernière semaine du mois d'octobre. Il sera consacré à l'enseignement de l'histoire, de l'instruction civique et du calcul.

Il est possible que les dates choisies ne coïncident pas toujours avec celles de vos vacances d'automne. Nous le regrettons. Mais nous n'ignorons pas que de nombreuses autorités scolaires sauront apprécier votre effort et n'hésiteront pas à vous accorder, par conséquent, le congé nécessaire.

Les dates : lundi 24, mardi 25 et mercredi 26 octobre 1966.

Les cours : Les 4 cours s'étendront sur les 3 journées.

Cours 1 : l'histoire au degré intermédiaire, 18 heures. par MM. Maeder, Cornaz et Duperrex, maîtres primaires à Lausanne. Contribution à l'étude de l'histoire par un document, l'emploi du film (Vézelay, de B. Zimmer), utilisation de tableaux, fiches, diorama, etc., fabrication de maquettes en carton ou en sagex, thèmes d'initiation à l'histoire, les moulages, étude d'un vestige du passé par des techniques nouvelles (la Tour de Marsens).

Cours 2 : l'histoire et l'instruction civique au degré supérieur, 16 heures, par MM. Savary, maître d'application, Buxcel, maître primaire à Lausanne. Programme conçu pour maîtres et maîtresses des classes de grands élèves (cl. sup., OP, ménagères, du degré supérieur) et centré sur l'étude des 19e et 20e siècles. Découpage des matières du programme (corrélation entre l'histoire, l'instruction civique et la géographie); les buts à atteindre dans l'enseignement de l'histoire-instruction civique. Les moyens auxiliaires de l'enseignement de l'histoire. La révolution industrielle, l'histoire sociale. Le texte en histoire et en instruction civique. Les droits de l'homme. La coopérative scolaire. La neutralité de la Suisse.

Cours 3 : les nombres en couleurs (technique Cuisenaire), 15-16 heures, par Mlle Grin et un groupe vaudois des techniques Cuisenaire. Le but du cours étant de donner aux participantes et participants une formation personnelle, ceux-ci auront l'occasion de manipuler abondamment le matériel Cuisenaire et d'en découvrir les nombreuses possibilités. Ce travail s'effectuera en dehors de toute préoccupation de programme.

Cours 4 : le pré-calcul, 15-16 heures, par Mme Maire, d'Avenches, et Mlle Clerc, de Baulmes. Le programme, destiné aux maîtresses enfantines et de premières primaires, sera consacré à l'étude de l'ouvrage de M. B. Beauverd « Avant le calcul », à son application pratique dans le cadre de la classe, à la confection d'un matériel.

Les finances d'inscription, pour tous les cours :

Interne : (compris logement et pension) pour les membres SPV : Fr. 50.— ; pour les non-membres : Fr. 70.—.

Externe : (compris les 3 dîners), pour les membres SPV : Fr. 30.— ; pour les non-membres : Fr. 40.—.

Les inscriptions

Elles sont à retourner, au moyen du bulletin ci-dessous, avant **le mardi 11 octobre,** au Secrétariat central de la SPV, ch. des Allinges 2, 1000 Lausanne.

M. André Rochat, secrétaire central, est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires (téléphone (021) 27 65 59).

Le délégué du CC aux affaires pédagogiques :
E. Buxcel.

Bulletin à détacher

BULLETIN D'INSCRIPTION

à remplir et à retourner au Secrétariat central de la SPV, ch. des Allinges 2, 1000 Lausanne.
Délai : 11 octobre.

Je m'inscris pour le cours No ..... Titre du cours .....

Je serai * interne * externe (biffer ce qui ne convient pas)

Je paierai le montant de ma participation au début du séminaire, à Crêt-Bérard.

Nom : .....

Prénom : .....

Rue : .....

No postal/Domicile : .....

No de téléphone .....

Année de naissance (discrétion assurée !) .....

Date de brevet : .....

Signature : .....

genève

SPG — Assemblée générale du vendredi 9 septembre 1966 (Salle communale de Plainpalais)

Présidée par M. J.-J. Maspero, cette assemblée débute par l'audition de Mme Blanchet, institutrice primaire, qui nous fait part de ses déconvenues à la suite d'une demande de congé qui ne peut excéder 3 ans. Ce problème épineux, qui a fait l'objet de nombreuses discussions au sein du comité et a amené la SPG à constituer une commission spéciale, pour son étude, n'est pas encore résolu. En effet, les instituteurs et institutrices font partie des fonctionnaires et, par conséquent, sont soumis aux mêmes statuts CIA. Une modification de ces derniers toucherait donc l'ensemble de la fonction publique. La commission reprendra prochainement cette étude.

Affaire de Chancy

Dans son préambule, M. Maspero évoque les difficultés qui ne manqueront pas de surgir au cours de cette assemblée ; il invite donc nos membres à garder leur bon sens et leur courtoisie dans les débats.

Il propose de mettre en discussion les points suivants :

1. Principe de la défense d'un membre ;
2. Opportunité du Livre blanc ;
3. Questions relatives au Livre blanc ;
4. Suite à donner à l'affaire ;
5. Vote d'une résolution.

L'art. 3 de nos statuts stipule au point c) :

« ...de s'occuper de tout sociétaire dont les intérêts professionnels seraient menacés... ».

L'assemblée répond affirmativement et à l'unanimité à la question : Notre collègue Spring est-il défendable?

Dans l'ensemble, la publication d'un Livre blanc rencontre l'approbation de la majorité de nos membres. Toutefois, de nombreuses critiques quant à la forme, aux termes employés et à sa diffusion se dégagent de la discussion.

Résolutions :

1. L'assemblée générale donne son accord aux démarches effectuées jusqu'à ce jour pour la défense de notre collègue Spring.

(Acceptée à la majorité. Refus 10, abstentions 11).

2. L'assemblée mandate le Comité central pour poursuivre les démarches pour la défense de notre collègue Spring...

(Acceptée à la majorité. Refus 2, abstentions 13).

3. ... demande instamment, qu'à l'avenir, toutes mesures soient prises par le DIP pour que les instituteurs et les maîtres ruraux en particulier soient défendus face aux pressions extra-scolaires et que l'article 140 de la loi sur l'instruction publique soit revu.

(Acceptée à la majorité. Refus 10, abstentions 11).

La séance est levée à 18 h. 30. Elle groupait plus de 300 participants.

F. T.

neuchâtel

Revalorisation

Le 13 septembre, s'est constitué à Neuchâtel, un comité de travail en vue de la campagne pour nos traitements.

Toutes les associations professionnelles groupant le personnel de l'Etat y étaient représentées, soit :

— le cartel cantonal VPOD (enseignement primaire, enseignement secondaire et professionnel, cantonniers, personnel de l'Hôpital psychiatrique de Perreux, personnel de l'administration cantonale, syndiqué à la VPOD) ;

— la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat ;

— la Société des agents de la police cantonale ;

— l'Association du personnel de la police de sûreté ;

— l'Association des professeurs (non syndiqués) ;

— la Commission des intérêts professionnels de l'Université.

Le comité de travail comprendra 22 membres désignés par chaque association, proportionnellement à son nombre d'adhérents. Le cartel cantonal VPOD y compte 11 mandats (dont 4 pour la SPN).

Le bureau de comité est composé comme suit :

Président : M. Hunziker (VPOD, sec.) ;

Vice-présidents : Y. de Rougemont (magistrats) et L. Eltschinger (pol. cantonale) ;

Secrétaire : F. Simon (VOPD sec.) ;

Secrétaire administratif : Mlle O. Robert (VPOD, administration cant.) ;

Caissier : R. Baillod (magistrats).

Les séances de travail commenceront immédiatement, car il importe que le matériel de propagande soit prêt au lendemain de la session du Grand Conseil du 26 septembre.

Au moment où paraîtront ces lignes, le rapport de la commission de 15 membres, présidée par M. J.-P. Renk, du Locle, sera connu. Pour l'instant, les commis-

Pour vos imprimés une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

saires restent partagés sur la question du rachat des primes à la caisse de pensions.

Le projet du Conseil d'Etat ne prévoyait aucune contribution des assurés. C'était même un des objets de l'entente intervenue entre le gouvernement et les associations professionnelles. Lorsque celles-ci avaient accepté le renvoi de l'effet de la revalorisation au 1er janvier 1967, elles l'avaient fait sur l'assurance que les nouveaux traitements seraient servis nets à cette date. L'intervention d'un député à la session du 5 septembre a fort malheureusement remis ce principe en question, et l'on peut penser que ce fut là, un des principaux motifs de renvoi.

G. B.

Rectification

Une erreur typographique prive de tout sens une phrase de la chronique neuchâteloise dans le bulletin No 30 du 9 septembre. A la page 540, à la 24e ligne, il faut lire :

Le recrutement d'un personnel de qualité et en nombre suffisant est étroitement lié aux conditions matérielles offertes.

G. B.

Changements d'adresse

Il arrive assez fréquemment que des convocations ou des circulaires viennent en retour à leur expéditeur. Dans l'intérêt de chacun nous prions les membres qui déménagent de bien vouloir signaler sans tarder leur nouvelle adresse à leur président de section.

G. B.

Constitution du comité du « Centre neuchâteois de documentation pédagogique », CDNP

Le 30 juin, sous la présidence du chef du Département de l'instruction publique, M. Gaston Clottu, le comité du Centre de documentation, qui reprendra en les étendant à l'ensemble du canton et en les développant les services de l'ESP (Exposition scolaire permanente) a été constitué.

Le rôle de ce comité sera de proposer, suggérer des achats, des études.

Le Centre de documentation sera animé par un bibliothécaire-documentaliste dont le poste va être mis au concours. Le directeur en sera le préposé à la recherche pédagogique.

Le comité est composé du directeur du centre, de trois directeurs ou inspecteurs d'écoles, de trois enseignants primaires et de cinq secondaires. Il sera présidé à tour de rôle par les chefs de service de l'enseignement.

Des équipes de travail spécialisées auront pour tâche de suggérer, de préparer, de confectionner des collections de documents qui pourront être prêtées à toutes les classes du canton.

G. B.

Bienvenue

à Mlles Eliane Messerli et Jacqueline Perrelet, institutrices aux Brenets, qui viennent d'entre dans la SPN.

G. B.

jura bernois

Nouveau rédacteur français à l'« Ecole bernoise »

Les délégués des six sections francophones de la Société des instituteurs bernois se sont réunis à Moutier sous la présidence de M. René Lutz, instituteur à Tavannes, vice-président de l'assemblée des délégués SIB. A la suite de la démission de M. le docteur René Baumgartner, ancien professeur à l'Ecole normale des institutrices de Delémont, pour raison d'âge, le poste de rédacteur de la partie française de l'« Ecole bernoise », journal corporatif SIB, avait été mis au concours.

Il a été fait appel à M. Francis Bourquin, instituteur et écrivain à Bienne, pour occuper ce poste qui prend d'autant plus d'importance que l'« Ecole bernoise » a décidé de fusionner, provisoirement, à titre d'essai, avec le « Journal de la Société suisse des instituteurs ». Le nouveau rédacteur aura notamment à se faire le porte-parole de la Suisse romande dans la partie allemande du journal, en dehors de son activité réservée à la vie scolaire et pédagogique jurassienne.

Nous lui souhaitons plein succès dans son entreprise nouvelle qui ne manquera certainement pas de lui procurer beaucoup de satisfaction.

Echos des sections SIB jurassiennes

La coupure des vacances d'été nous a empêchés d'évoquer l'activité qui s'est déroulée dans certaines sections jurasiennes.

La **section de Moutier** a tenu son synode habituel d'été à Chasseral. Une cinquantaine de membres y ont pris part et plus de la moitié d'entre eux ont gagné le plus haut sommet du Jura à pied, par la Combe-Grède. C'est d'ailleurs dans ce parc naturel que le Dr Ch. Krähenbühl, de Saint-Imier, grand spécialiste de la flore et de la faune de cette région, évoqua tout ce qui concerne cette combe protégée : origine géologique, histoire, flore et faune.

Le repas de midi fut pris à l'hôtel de Chasseral, puis eut lieu la partie administrative qui, pour une fois, ne comportait pas un ordre du jour chargé. On enregistra les diverses mutations, dont 19 admissions et 8 départs. MM. Paul Schöni, Gilbert Jung et André Juillerat, respectivement président, secrétaire et caissier, étant arrivés au terme de leur mandat de 4 ans, le nouveau comité fut constitué ainsi : M. Romain Voirol, instituteur, Courrendlin, président ; M. Jean Greppin, maître secondaire, Moutier, vice-président ; Mlle Josiane Kaeslin, institutrice, Courrendlin, secrétaire ; M. René Schaller, instituteur, Mervelier, caissier ; Mlle Suzette Chodat, institutrice, Moutier, membre. Ce nouveau comité est entré en fonction le 1er juillet.

Le retour s'effectua par La Neuveville où eut lieu un dernier regroupement.

La **section de Delémont** s'est rendue à l'Auberson pour son synode d'été. Ce fut naturellement l'occasion d'une visite très intéressante au musée des musiques anciennes des frères Baud. Puis les participants gagnèrent la Côte-aux-Fées pour la partie administrative et le dîner. Au chapitre des mutations, M. Jean-

Pierre Bœgli, président, releva 14 admissions, 3 transferts d'autres sections et 3 démissions. Un rapport sur l'assemblée des délégués de la SIB fut ensuite présenté, suivi d'un autre sur le Congrès pédagogique romand de Montreux, fait par M. Ph. Domon, de Séprais, délégué SPR.

La section de Porrentruy a pris congé de son président, M. François Rossé, instituteur à Boncourt, arrivé au terme de son mandat. Pour le remplacer, le comité a désigné M. Jean-Jacques Farine, instituteur à Cornol, qui est entré en fonction en juillet.

A. F.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Organisation d'un cours de français pendant les vacances d'automne

Vu le succès remporté l'an dernier par le cours consacré à l'enseignement de la rédaction à l'école primaire, la Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire organise, pendant les prochaines vacances d'automne, deux autres cours de français à Delémont :

1. L'enseignement de la lecture et de la récitation (le mercredi 5 octobre) :

— Aperçu des méthodes de lecture ;

— De la lecture courante à la compréhension des textes ;

— La diction et la recherche de l'expression ;

— L'emploi du disque et du magnétophone.

2. L'enseignement de la grammaire et de l'orthographe (le jeudi 6 octobre) :

— L'orthographe grammaticale et l'orthographe d'usage ;

— Les exercices grammaticaux. Suggestions concernant l'emploi des « Cours d'orthographe BLED », nouveaux manuels obligatoires ;

— Les divers types de dictées ;

— La correction des travaux.

Direction du cours : M. Pierre Henry, maître à l'Ecole d'application, Porrentruy.

Lieu du cours : Château de Delémont.

Inscriptions : Les membres du corps enseignant intéressés, qu'ils soient membres ou non de la SJTM et RS, et qui ne sont pas encore inscrits à ces cours, peuvent s'annoncer jusqu'au 30 septembre au secrétariat de la Société, M. André Aubry, à Courtételle, tél. (066) 2 35 28, ou directement à M. Pierre Henry, à Porrentruy, tél. (066) 6 29 39. Il n'est pas nécessaire d'avoir participé au cours de 1965 pour suivre ceux de cette année, et il est loisible de s'inscrire à un seul cours.

divers

MJSR corps enseignant

Avec le mois de septembre, vous reprenez contact avec votre classe : une volée d'enfants de tous les milieux, de toutes conditions sociales, de tous âges et de tous niveaux intellectuels.

Il est possible que dans cette classe, il se trouve cette année un enfant relevant du cas social, c'est-à-dire appartenant à une famille perturbée, frappée par l'alcoolisme, la maladie, la mésentente ou les difficultés financières. Vous allez certainement aider, si ce n'est déjà par votre présence, cet enfant défavorisé. Nous vous proposons notre collaboration en vous offrant de nous alerter également. Nos diverses activités contribueront peut-être à résoudre le problème que vous poseront vos élèves déshérités.

En effet, le Mouvement de la jeunesse suisse romande aide sans distinction d'aucune sorte. (Les jeunes au secours des jeunes). Son action se manifeste par les activités suivantes :

1. L'organisation des camps de vacances.
Chaque année près de 700 enfants partent en colonie ; les cadets à la montagne et les aînés au bord de la mer. Ces enfants sont recrutés essentiellement dans un milieu fort modeste. Les conditions financières offertes par le MJRS permettent précisément aux familles dont la situation financière est précaire d'envoyer leurs enfants en vacances.

2. Les groupes de loisirs dans lesquels les « parrains et marraines » organisent les après-midi libres des gosses laissés à eux-mêmes.

3. Les prêts de berceaux et dons de layettes pour les mères en difficulté.

Si vous estimez que ces activités sont utiles aux élèves que vous désireriez aider, n'hésitez pas à nous alerter à l'une des adresses suivantes :

Genève : 5, rue du Temple.

Lausanne : c/o Mlle Françoise Cornaz, 21, Chaînette, Yverdon.

Neuchâtel : c/o M. J. Humbert, 25, Maladière.

La Chaux-de-Fonds : c/o M. P.-A. Gerber, 47, Combe-Grieurin.

Le Locle : c/o Mlle Dolly Guyot, 28, Petits-Monts,
ou signalez les activités du Mouvement aux parents intéressés.

Cinéma

A vendre, avec forte réduction, un projecteur cinématographique 16 mm sonore, neuf (utilisé quelques heures). Très belle occasion pour école ou paroisse. S'adresser au Bureau du Journal.

Le stylo pour écoliers *Geha* a fait ses preuves

Avec des EXTRAS que seul GEHA peut offrir:

Le réservoir supplémentaire breveté, évitant toute panne d'encre, n'existe que sur les plumes à réservoir GEHA.
Elles comportent une grande plume souple, conforme aux exigences scolaires, spécialement polie, glissant merveilleusement et très facilement interchangeable.
Elles sont pratiquement incassables.
Elles ne tachent pas et, grâce au conduit d'encre GEHA-Synchro, écrivent immédiatement.
Le stabilisateur du GEHA 3 V évite que le stylo ne tombe du pupitre.
Les encoches du 3 V, ainsi que les striages du 704, garantissent une tenue sûre et correcte de la plume.
Prix de Fr. 9.50 à Fr. 60.-

Agence générale: KAEGI SA, Case postale 276, 8048 Zurich
Tél. 051/62 52 11

Deux assurances de bonne compagnie

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants** et **d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Parution en automne 1966 : Homonymes de la partie « LANGUE » du Petit Larousse, 3e et dernier fascicule : **Géhomonymes** (L'inverse des géonymes) groupés par Eug. Cordey, correcteur (Brev. 22, Normale de Lausanne) : les noms géographiques, et homonymes dérivés de ces noms : mers, îles, montagnes, fleuves, pays, villes, etc. (Dix groupes).
En supplément : Questions de mémoire et de mémorisation : Charles Rollin : De la nécessité et manière de cultiver la mémoire (1736). Marcel Prévost : Culte et culture de la mémoire (1922). Eugène Cordey : Lecture et mémorisation accélérées par les couleurs (1962). **Rappels :** Homonymes I & II : Homophones, 1 fr. 50 ; Les noms personnels de l'histoire universelle et homonymes dérivés de ces noms, 2 fr. Le livre vert tout en couleurs : Souvenirs d'un régent, 8 fr. 10 net. CCP 10-10357, Eug. Cordey, av. Mon-Loisir 3, Lausanne.

Fetude Serie 569/572 - Bulletin bibliographique 32 30

notes de travail

Vendredi 20 septembre.

J'ai vent de l'inquiétude des parents de Frédy qui voudraient que je « pousse » leur fils. Ce Frédy agité, instable, difficile, fragile nerveusement au point de ne pouvoir fournir un effort intellectuel de plus de deux heures. Il lâche d'un coup, comme une lampe à huile à bout de combustible. « N'y a qu'à le visser » dit le père. Il est difficile d'expliquer à ces parents qu'il ne suffit pas de posséder le sens du pas de vis pour exercer valablement notre difficile métier.

Jeudi 3 octobre.

Il y a quelques dizaines d'années Claparède énonçait des vérités surprenantes qu'il fallut bien admettre, encore qu'elles missent une bonne partie du système scolaire d'alors en porte à faux : « l'intelligence doit être cultivée si l'on veut qu'elle porte ses fruits. L'acte d'intelligence consiste en tâtonnements de droite et de gauche, en hésitations ; faire acte d'intelligence, c'est faire acte de recherche. L'intelligence n'est pas cultivée lorsqu'on donne à l'esprit les savoirs tout faits... »

Et pourtant qu'a-t-on changé ? Notre système qui maintient l'examen crée un danger permanent de travail superficiel, de préfabriqué ; il pousse à la connaissance enregistrée, au résultat vérifiable, qu'on le veuille ou non, ce système est impressionné et entraîné dans une voie souvent stérile par le maintien de cet usage désuet. Souhaitons qu'on finisse par établir un jour quelque rapport entre les théories et les faits. De ce décalage provient peut-être le malaise éprouvé à l'ouïe de certaines grandiloquences coutumières à la plupart des cérémonies scolaires.

Lundi 7 octobre.

Il pleut à verse. Longue conversation avec un de nos voisins qui se plaint des gosses. (Une voisine par contre donne chaque vendredi un bouquet aux grandes filles pour les remercier de ne plus marauder dans son jardin.) Et elles ne maraudent plus ! Difficulté pour des citadins que de se trouver au milieu des pommiers chargés de fruits, des pruniers, des vignes sans y porter l'œil (et la main)... Mais nous jouons le jeu. Le voisin se plaint surtout de la façon fort discourtoise avec laquelle les gosses lui répondent. J'essaie de lui faire comprendre, sans donner pour autant raison aux gosses, que ce langage est pour eux celui de tous les jours, à la maison... Lorsque le bonhomme leur enjoint cérémonieusement de passer outre, ils lui répondent en chœur : « Mon œil, pépé, tu nous as pas regardés ! » Et cela sans réaliser un instant ce qui peut lui déplaire ! A moi d'essayer de leur expliquer autant que faire se peut, la différence entre le fond et la forme !

Mardi 15 octobre.

Philippe monte la paroi ouest de sa hutte. Je me heurte au problème des fenêtres à ménager et cela n'est pas si simple qu'il y paraît. Je tâtonne, je prépare un premier projet. Quand, en fin de matinée, mon idée derrière la tête, je vais voir, l'entourage est monté selon un système mille fois plus ingénieux que celui auquel j'avais pensé. Philippe a arrêté le montage de sa paroi à mi-distance du plancher, cloué sur toute la hauteur deux longues planches, perpendiculaires aux premières. Il les assure dans le haut par une forte liste. L'entourage est prêt, il n'y a plus qu'à monter les fenêtres dans les espaces libres. Philippe me dit : « Ben quoi, y a pas plus simple !... J'ai regardé hier à nouveau son carnet, véritable casier judiciaire et manifeste d'incapacité. Dans le fond il n'était bon à rien, sinon qu'à travailler intelligemment.

Lundi 4 novembre.

En rentrant de la récréation, je trouve Patrick qui s'essaie, sans se laisser rebuter par la difficulté à affûter de longs clous à la machine à tailler des crayons. Les clous résistent ferme, mais les lames de la machine vont pouvoir désormais servir de peigne. Patrick ne peut guère ignorer mon peu d'enthousiasme pour son entreprise ; il me dit : « Je pouvais pas savoir M'sieur, ça aurait pu réussir ». Bon, disons que c'est là encore le chemin de l'expérience.

Je gronde Albert qui fait des bêtises. Il me regarde le visage changé, reste silencieux un instant, puis soudain : « Monsieur ! vous devez m'aimer ! » Et je pense à l'admirable mot de cette simple ouvrière convertie par la J.O.C. et qui disait en parlant du prêtre : « Je ne savais pas que j'avais des droits sur le cœur de cet homme. » J'ai lu aussi une phrase très belle tirée des « Voyages » de Maxime Du Camp : « Celui-ci se trouvait en plein désert par une nuit de parfait silence quand un bruit imperceptible le fit tressaillir. Peut-être n'était-ce que le vent passant sur le sable. Le Nubien qui l'accompagnait lui dit : « Entends-tu » le désert ? Il pleure parce qu'il voudrait être une » prairie. » (L'essentiel du métier pourrait assez bien être contenu dans deux simples propositions...)

Jeudi 7 novembre.

J'éprouve une grande joie à relire souvent Simone Weil. Ainsi ces lignes admirables : « La volonté n'opère dans l'âme aucun bien. Il y a des gens qui essaient d'élever leur âme comme un homme pourrait sauter continuellement à pieds joints dans l'espoir qu'à force de sauter tous les jours plus haut, un jour il ne retombera plus, mais montera jusqu'au ciel. Nous ne pouvons pas faire un pas vers le ciel. La direction verticale nous est interdite. Ce qui n'a pas d'ailes finit toujours par retomber. On ne marche pas verticalement. Nous ne pouvons diriger vers le ciel que notre regard. » (Fin cit.)

Samedi 9 novembre.

Quatre cents mineurs meurent dans un coup de grisou au Japon. Il me reste de l'année que je passai à travailler sur un chantier et dans une mine de charbon, une grande amitié pour ceux qui travaillent sous terre. Je me souviens, et cela peut-être était le plus dur, de ces semaines entières où travaillant avec l'équipe de jour, je ne voyais plus le soleil. Nous entrions à 7 heures le matin pour finir à 5 heures le

soir. Quand nous descendions avant l'aube dans le puits, le jour n'était pas levé. A la sortie, la nuit déjà était venue. C'était en hiver. J'obtins d'ailleurs par la suite d'être affecté à un travail de surface. Cela se fit aisément, car rouler des wagonnets à ciel ouvert, par tous les temps, bise ou pluie, n'était recherché de personne. Seul sur la décharge à attendre les bennes, j'étais souvent gelé jusqu'aux os, mais je voyais les étoiles.

Lundi 11 novembre.

Je pensais une fois de plus en revivant la bagarre de tout à l'heure (René et Philippe contre Sophia et Patrick) qu'il n'y a pas de règles absolues en pédagogie. On dira par exemple que toute infraction à la règle mérite punition. Bien. Pourtant aujourd'hui lorsque les quatre rentrent de dehors ébouriffés comme des plumeaux et toutes griffes dehors, et se sont installés à leur place, nous nous mettons au travail sans mention aucune de l'incident. Pas un mot de ce pugilat. Ils sont un peu étonnés, je le vois. Mais je sais que ma tâche aujourd'hui est de dériver l'attention. Et de garder la joie. C'est tout.

Il m'arrive de regretter, certains jours difficiles avec la force soudaine d'une brûlure, ma classe unique du village où je passais six ans. J'avais plus de trente élèves, les grands et les moyens qui venaient à sept heures l'été, à huit heures l'hiver. Les petits qui arrivaient une heure plus tard. C'est-à-dire qu'ils étaient là longtemps avant l'heure et on les entendait parler doucement derrière la porte. Au premier coup de neuf heures (qui s'annonçait à l'avance dans la grosse horloge du collège par une sorte de long grognement), ils entraient sac au dos comme des sages. Les grands s'arrêtaient de travailler pour leur dire bonjour. Ces petits étaient une grande richesse pour nous. Si j'étais un peu fatigué de trop de dm^3, d'accords du participe passé et d'affluents de l'Aar, je les appelais au pupitre (qui était une petite citadelle) et nous faisions de l'élocution. C'est une discipline qui figure au programme. L'heureuse discipline ! Faire parler des petits... C'est que ces petits gars et ces petites bonnes femmes de 6 et 7 ans avaient une ferveur, une sorte de pureté un peu farouche qui mettait dans leur bouche des réponses souvent merveilleuses. Nous parlions des travaux, de la vie des bêtes, des faits de la vie, parfois de la guerre et de la mort. Ou alors nous étudiions l'histoire biblique. Je ne crois pas la vie du paradis très différente de ces heures où avec 5 ou 6 de ces petits mômes dont l'un ne manquait pas de poser sa main sur votre genou et qui vous regardaient tout droit dans les yeux, nous parlions de la Visitation ou de l'arche de Noé. Il y avait aussi les grands garçons de 15 ans qui conduisaient le tracteur et se levaient tôt pour traire et aller « couler ». Et les grandes filles en tresses, tabliers et gros souliers. Assises à la table du fond, elles faisaient reprendre la lecture aux petits ou leur montraient à tenir la plume sans faire de taches. Plusieurs m'écrivent encore à chaque anniversaire. Que tu es loin aujourd'hui ma classe à trois degrés des Hauts de la Broye.

Mardi 12 novembre.

André le paysan absent hier après-midi revient ce matin. Il me dit : « Aux copains je raconte rien, pour ne pas me faire fiche de moi, mais à vous je peux bien le dire : « Hier, j'ai été mener la chèvre au bouc ! » A la récréation Corinne affairée avec ses camarades à se composer un visage devant le miroir casse un flacon de lait de beauté. L'odeur en est si forte que nous vivons ce matin dans un climat sucré de salon de coiffure et je ne serais pas étonné de rentrer chez moi entouré d'un essaim d'abeilles...

Un collègue me disait l'autre jour : Surtout pas de vocabulaire qui ne corresponde à un centre d'intérêt. Toujours ces systématisations. Avec les deux grands par exemple qui vont s'en aller à la classe OP au printemps, nous reprenons une partie du vocabulaire de Pirenne. Nous verrons je pense 500 mots de l'hiver. C'est une entreprise difficile, mais aussi une sorte de jeu auquel ils se prêtent volontiers. On y arrivera, Msieur ! — l'intérêt... Il y a aussi celui de vaincre un obstacle qui résiste, tout simplement.

D. Courvoisier.

Les premiers pas du GRETI

Sous ce sigle nouveau se présente un mouvement pédagogique auquel le corps enseignant romand fera bien de s'accoutumer dès maintenant. L'activité qu'il déploie, en effet, s'inscrit directement dans la ligne des profondes rénovations didactiques qui vont certainement marquer la fin de ce siècle.

Situons-le en transcrivant les deux premiers articles des statuts adoptés le 6 novembre 1965 par l'assemblée générale constitutive.

Art. 1 **Constitution**

Sous la dénomination de « Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction », (GRETI), il est fondé une association au sens des articles 60 et 79 du Code civil suisse.

Art. 2 **But**

L'activité du GRETI a pour but d'améliorer l'éducation et l'instruction par l'étude et la promotion des techniques pédagogiques les plus valables, dont, par exemple, l'instruction programmée et le laboratoire de langues.

A cet effet, le GRETI :

1. rassemble et tient à jour la documentation relative à ces techniques ;
2. informe régulièrement ses membres de l'évolution de ces techniques au moyen, notamment, d'un bulletin de liaison et de journées d'études ;
3. forme les enseignants aux techniques nouvelles ;
4. suscite la production de moyens d'instruction et étudie la possibilité de leur application ;
5. contrôle scientifiquement la validité de ces moyens d'instruction ;

6. coordonne les travaux entrepris dans ce domaine et assure la liaison avec des organisations similaires en Suisse et à l'étranger.

Le 7 septembre dernier, une conférence de presse permit aux animateurs du GRETI de présenter à l'opinion publique leurs intentions et leurs premières initiatives. Nous reproduisons ici l'allocution prononcée à cette occasion par le professeur Samuel Roller, president du GRETI.

Si le GRETI — Groupe romand pour l'étude des techniques d'instruction — a vu le jour il y a bientôt un an, c'est qu'il répond à un **besoin** qui lui-même commande des **actes.**

Un besoin. L'équipement de la jeunesse tant en connaissances qu'en vigueur intellectuelle doit croître, quantitativement et qualitativement : Savoir plus et mieux pour pouvoir plus et mieux.

Cette exigence surgit au moment où le nombre des élèves grandit, où la scolarité s'allonge, où l'instruction s'étend à toute la durée de la vie active et au moment aussi où les éducateurs se font rares et où les problèmes de métier — les problèmes psycho-pédagogiques — deviennent plus ardus.

Des actes. Il importe de venir en aide aux enseignants et d'étudier dans quelle mesure la technique contemporaine peut les relayer pour une partie, du moins, de leur tâche.

Au 15e siècle, l'imprimerie fut une technique de transmission de la connaissance et les enseignants, progressivement, ont employé le livre — devenu manuel scolaire — pour instruire leurs élèves.

Aujourd'hui les techniques de la transmission de l'information surabondent : film, radio, TV, magnétophone, laboratoire de langues, machines à apprendre — couplées même à des ordinateurs, etc. N'ont-elles pas leur place dans les écoles comme dans tous les lieux où l'on doit apprendre ?

Certes, mais encore faut-il que l'on accrédite les techniques les meilleures. D'où l'obligation où se trouvent les enseignants d'étudier ces techniques, d'en mesurer les effets et de recommander l'usage des plus efficaces d'entre elles.

Une telle étude cependant, en raison de son ampleur et de sa complexité, impose la collaboration de tous les intéressés, des départements cantonaux de l'instruction publique aux chefs des entreprises industrielles et commerciales, des professeurs d'universités aux maîtresses des classes enfantines.

C'est ce groupement des forces en vue de l'intégration des puissances de la technique contemporaine dans le processus éducatif que le GRETI ambitionne de réaliser.

A cet effet, il s'est donné des commissions permanentes :

La commission d'information qui édite le bulletin du GRETI et tient tous les membres au courant des apports de la technique dans le domaine de l'instruction.

La commission de formation qui s'est donnée pour tâche d'initier les enseignants aux techniques d'instruction les plus modernes et les plus valables.

La commission de contrôle qui a pour but de mesurer la valeur des techniques qui se proposent à l'attention des enseignants.

La commission ICO (industrie-commerce) qui désire faire bénéficier les responsables de l'industrie et du commerce des apports pédagogiques de la technique.

A ces commissions s'en ajoutent d'autres comme la commission algèbre-OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, les arts et métiers et le travail) qui prépare un cours programmé d'algèbre à l'intention des apprentis et la commission SPR (Société pédagogique romande) qui initie les instituteurs aux méthodes propres à l'instruction programmée.

En conclusion, le GRETI, se voue à l'instruction la meilleure possible de la génération montante au moyen des auxiliaires techniques les plus sûrs, mais il n'entend poursuivre sa tâche qu'en inscrivant son effort dans le cadre général de l'éducation de la jeunesse c'est à dire de son initiation à une vie humaine noble et généreuse.

Le GRETI vise en outre à soulager le travail des maîtres de son aspect mécanique et formel pour mieux leur permettre de se consacrer à l'essentiel : l'éducation de l'enfant dans sa profondeur et sa singularité.

Il est évident que la SPR s'intéresse de près à l'activité du GRETI. Elle est membre collectif de l'association et prend une part importante à ses travaux par plusieurs de ses dirigeants. M. Fernand Barbay, vice-président SPR, est l'un des principaux animateurs du GRETI. Voici le texte de son intervention lors de la conférence de presse précitée. Il caractérise exactement l'unité de vue qui lie le GRETI et les associations d'enseignants.

Soucieuses de contribuer au perfectionnement professionnel de leurs membres, les associations d'enseignants suisses se sont intéressées aux techniques de l'enseignement programmé dès leur apparition en Europe. Sur l'initiative du comité du Schweizericher Lehrerverein, une commission groupant des représentants de toutes les régions du pays et de tous les ordres d'enseignement, a étudié les possibilités d'adapter cette méthode à nos conditions. Son principal souci était d'éviter la mainmise des entreprises commerciales sur un procédé qui remet en question les bases de la didactique.

De son côté, la Société pédagogique de la Suisse romande a entrepris une action en 3 temps :

1) Information générale des membres par une suite d'articles parus dans l'« Educateur ».

2) Organisation d'une journée d'information, le 2 juin 1965. Cette séance a réuni plus de 200 participants venus de tous les cantons romands.

3) Organisation d'un séminaire pour programmeurs à Leysin.

La SPR voit dans cette action l'occasion pour les enseignants romands d'œuvrer à une tâche commune. En poursuivant sa mission d'information et en mettant des spécialistes à la disposition des autorités, elle manifeste sa volonté de voir les maîtres participer activement à l'élaboration des programmes.

Signalons pour terminer que le GRETI publie un bulletin d'information dont le premier numéro, est daté de ce mois. On peut s'y abonner pour 10 fr. l'an (4 numéros), en versant cette somme au CCP 20-8246, GRETI, Neuchâtel.

Le dernier ouvrage de Robert Dottrens

Instituteurs hier, éducateurs demain

Il est dommage que les auteurs du rapport de Montreux sur « La pénurie actuelle du corps enseignant et les moyens d'y remédier » n'aient pu bénéficier de l'excellent ouvrage qui vient de paraître aux Editions Dessart, à Bruxelles, car leur tâche en eût été bien allégée. Sortie quelques jours seulement avant le Congrès, cette nouvelle étude de l'infatigable lutteur genevois n'a pu influencer bien sûr le cours des discussions, et pourtant elle s'inscrit magnifiquement dans les thèses adoptées par la SPR.

Dans le style clair et incisif habituel à l'auteur, c'est une présentation habile et solidement documentée du problème-clé de toute amélioration scolaire : la formation des maîtres.

L'étude s'articule en quatre parties :

1. Un raccourci historique, utile rappel : **Naissance et évolution de la fonction enseignante**

2. **Les caractéristiques actuelles de la formation des instituteurs.** R. Dottrens y met en parallèle les deux conceptions opposées qui régissent essentiellement la formation du corps enseignant primaire : formation par les Ecoles normales et formation par l'Université. La plupart des éléments de comparaison apportés par l'auteur sont évidemment connus. Ce qui en renouvelle l'intérêt, c'est le choix de citations originales, qui éclairent de cent éclats changeants les deux thèses en présence. R. Dottrens ne se tient pas évidemment à des affirmations de principe : il passe en revue les divers modes de formation en vigueur en Europe et en Suisse, pour s'arrêter plus longuement au système genevois dont il fut, avec le conseiller d'Etat Albert Malche, l'un des plus énergiques promoteurs.

3. La partie intitulée **Education et évolution sociale** insiste sur le fossé qui s'élargit toujours plus entre l'école et les conditions socio-économiques : d'une part, l'éducation conservatrice qui tient essentiellement à « transmettre, imposer aux jeunes générations les idées, la mentalité, le comportement de leurs aînés » ; d'autre part, l'économie « imposant sans aucun relâchement, sous menace de faillite ou de disparition, la revision et la création constante de méthodes et de moyens de travail meilleurs ».

C'est ici que se place une attaque en règle contre la méthode herbartienne, « qui présuppose la même intelligence, les mêmes capacités, le même rythme de travail chez tous les élèves, et où le maître impose tout à la fois la matière et la manière de l'enseignement ». Tout en reconnaissant que la pédagogie d'Herbart, qui nourrit nos années d'apprentissage et imprègne encore beaucoup d'entre nous, fut l'instrument remarquable qui forgea l'enseignement populaire au siècle passé, Dottrens a raison d'en brosser un tableau si noir. Nous croyons trop avoir fait notre devoir au terme d'une leçon en quatre points bien ordonnés, tombée dans le silence d'une classe muette. A ce dogmatisme encore si vivace, il oppose l'éducation fonctionnelle, cette école « nouvelle » telle que la définissait déjà en 1889 l'Anglais Cecil Reddie : « Un petit monde vrai où l'enfant pourra se découvrir lui-même ».

Justifiant le titre de son ouvrage, R. Dottrens poursuit : « La fonction de l'instituteur est en train de se modifier profondément : à l'enseignant donnant des leçons à longueur de journée va faire place l'éducateur, le chef de travaux, le guide dont le principal souci ne sera plus le plan d'études ou l'examen, mais la recherche de moyens propres à apporter à chacun de ses élèves l'aide effective dont il a besoin ».

Cet exposé remarquablement clair de la mission nouvelle de l'école conduit enfin à la quatrième partie : **Les exigences actuelles de la fonction enseignante.**

Après avoir défini les qualités maîtresses du bon pédagogue et ses défauts les plus graves, R. Dottrens critique l'insuffisance des moyens de recrutement généralement employés, et propose toute une série de procédés expérimentés ailleurs. Ses réflexions offrent un intérêt tout particulier pour la SPR dans le chapitre consacré à la pénurie de personnel enseignant, tout à fait dans la ligne du rapport de Montreux : « On ne mesurera jamais assez le tort causé à la profession par l'engagement d'un personnel auxiliaire non ou mal préparé, bien persuadé qu'il en sait autant et qu'il est tout aussi capable que les gens du cadre à côté de qui il est appelé à enseigner... Il faut dénoncer sans répit ce danger de dégradation de la pédagogie scolaire ! Vocations tardives, oui ! Formation accélérée, non ! »

Mais le meilleur chapitre à mon sens est l'avant-dernier, qui présente un aspect du problème sur lequel les rapporteurs de Montreux auraient pu insister encore plus vivement : l'unité de la fonction enseignante. Autrement dit l'impérieuse nécessité d'accorder à tous les enseignants, à quelque degré et à quelque genre d'enseignement qu'il se destine, une formation professionnelle d'égale qualité.

Le cadre de ce compte rendu est trop étroit pour développer comme ils le mériteraient les propos incisifs du professeur genevois. Donnons-en simplement quelques brefs extraits :

« J'espère ne choquer personne en comparant la responsabilité de l'institutrice qui apprend à lire à ses élèves et surtout celle de l'instituteur de village qui, seul, dispense au cours des années la totalité des connaissances et des techniques qui constituent la base de toute culture, à celle des maîtres du second degré. Ils enseignent à des adolescents des notions que, dans nombre de cas, ceux-ci pourraient acquérir par leurs propres moyens.

Les Bastilles qui ont nom « enseignement primaire » et « enseignement secondaire » auront leur 14 juillet lorsqu'on prendra enfin conscience qu'il 'y a pas un enseignement du 1er degré et un enseignement du 2e degré impénétrables l'un à l'autre, mais une entreprise unique d'éducation, la plus importante, la plus essentielle dans tous les pays, entreprise qui doit avoir sa continuité, son harmonie pour atteindre son objectif... Pourquoi continuer à vouloir hiérarchiser les ordres d'enseignement au lieu d'admettre que chaque enseignant, quel que soit l'âge des élèves qu'il a devant lui, ou quelle que soit la nature des connaissances ou des techniques qu'il leur fait apprendre, a les mêmes efforts à fournir, les mêmes responsabilités à assumer ? L'œuvre d'éducation constitue une unité à la construction de laquelle chaque éducateur apporte sa part, différente de celle du voisin, mais tout aussi indispensable. »

Et enfin, ce passage textuellement repris d'un rapport d'experts de l'UNESCO paru en 1954 à Hambourg : « Dans l'enseignement, on rétribue les gens d'après ce

qu'ils savent, alors que, partout ailleurs, on les rétribue d'après ce qu'ils savent faire ! » Nous sommes là, devant un problème de valeur.

Ce que l'on doit considérer, avant tout, c'est la valeur humaine, sociale de l'éducation où qu'elle soit distribuée, et non pas le genre de culture que l'éducateur peut donner. L'éducation, non l'instruction doit avoir la primauté.

Ce vigoureux plaidoyer du professeur Dottrens s'achève par un chapitre sur lequel nous reviendrons peut-être un jour plus à loisir : Déontologie. « On connaît surtout la déontologie médicale, l'ensemble des règles de morale professionnelle au respect desquelles sont astreints les médecins dans l'exercice de leurs fonctions sous peine d'exclusion de la corporation.

L'ordre des avocats dispose d'un code analogue et l'on sait que pour les militaires, officiers ou soldats, l'honneur n'est pas un vain mot. Qu'en est-il dans l'enseignement ? »

Et d'attirer l'attention des éducateurs sur l'importance que revêt leur attitude personnelle, morale autant que professionnelle, dans cette lutte difficile pour la revalorisation sociale de leurs fonctions. Au risque de déplaire, l'auteur ne craint pas le recours à la virulence : « Le corps enseignant primaire, la majorité de ceux qui le composent, tout au moins, est en partie responsable de sa situation morale par sa passivité ou par son attitude. Si le métier a de dures obligations, il offre cependant des avantages dont la corporation ne tire guère parti. Il en est un qui est peut-être générateur de bien des déficits : le manque de concurrence, l'absence d'un contrôle effectif du rendement du travail et des sanctions éventuelles en cas d'insuffisance de celui-ci... »

Sanctions ! Le mot est fort peu sympathique. Aussi R. Dottrens, comme nous d'ailleurs, préférerait-il à la coercition une déontologie librement acceptée. L'ouvrage s'achève par la suggestion d'une sorte de code d'honneur de l'éducateur, à l'instar du Serment de Genève, forme moderne du Serment d'Hippocrate adoptée en 1948 par l'Association médicale mondiale.

Passé le bel élan de collégialité du Congrès de Montreux, l'ouvrage de R. Dottrens vient à son heure pour ranimer notre ardeur à défendre la profession. Nous en recommandons vivement la lecture.

R.

Société vaudoise et romande de secours mutuels

Résolution votée par l'assemblée des délégués du 26 juin 1966 à Morges

Les délégués réunis ce jour, en assemblée générale ordinaire de la Société vaudoise et romande de secours mutuels représentent 125 000 membres assurés, affirment leur attachement à la société et souscrivent au travail accompli par les organes dirigeants.

Ils proclament les soucis que leur cause le renchérissement constant de la médecine. S'ils admettent que certaines catégories de soins sont nécessairement coûteux, ils constatent que dans l'ensemble la médecine est trop onéreuse et tend à mettre l'assurance hors de portée des classes moyennes et modestes.

Ils regrettent que le corps médical ne soit pas davantage conscient des charges que doit assumer l'Etat pour la santé de la population comme il ne paraît pas réaliser les sacrifices financiers consentis par l'Etat et le peuple vaudois en rapport avec la formation des futurs médecins.

Les délégués considèrent enfin que la discrimination faite, entre les assurés n'appartenant pas à la catégorie des « très aisés », n'a aucune raison d'être dans notre canton où le tarif moyen offert par la SVRSM et admis avec empressement par la CIP est de nature à garantir aux médecins une juste rémunération de leurs services.

Ils rejettent tout classification, hormis celle prévue obligatoirement par la LAMA et font confiance aux organes dirigeants pour mener à chef une convention respectant les intérêts des assurés.

Ils souhaitent que le Comité central renseigne les médecins individuellement sur les positions que notre société prendra cela d'autant plus qu'il existe de nombreux médecins qui entretiennent avec notre société des relations humaines et compréhensives. Ils tiennent, en toute équité, à leur rendre l'hommage qui leur est dû.

D'autre part, les délégués, constatant la montée vertigineuse des frais d'hospitalisation, prient le Comité central d'intervenir de façon pressante auprès des autorités cantonales afin que la convention devant prendre effet le 1er janvier 1967 n'entraîne pas de frais supplémentaires pour les caisses maladie et leurs assurés qui paient actuellement un des forfaits hospitaliers, en chambre commune, parmi les plus élevés de Suisse.

Lausanne, le 28 juin 1966.

Cours Cuisenaire

Cours permanent d'initiation à la mathématique avec le matériel Cuisenaire donné par **M. Léo Biollaz,** maître d'application, **à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg,** place du Collège 21, tél. (037) 2 91 21.

Chaque semestre d'hiver : (mi-octobre à début mars) tous les mercredis de 16 h à 18 h à la salle No 3 de l'Institut.

Conditions : Le cours est destiné aux **maîtres** et **maîtresses** n'ayant pas encore suivi un cours de ce genre et enseignant de la 1re à la 4e année primaire ainsi qu'aux **jardinières d'enfants.**

Inscriptions : A l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg, place du Collège 21, jusqu'au 10 octobre 1966. Tél. (037) 2 91 21.

Finance d'inscription : Fr. 50. — pour le semestre. Un bulletin de versement sera envoyé à chaque participant.

Début des cours : Mercredi, le 19 octobre 1966 à 16 h 15.

Dernière journée de cours : Mercredi, le 1er mars 1967.

Cours pour la formation de rééducateurs de la psychomotricité

Depuis plusieurs années, dans le cadre du Service médico-pédagogique de Genève, une méthode thérapeutique a été mise au point qui est intéressante dans une séries de troubles de l'adaptation chez l'enfant : il s'agit d'une rééducation basée essentiellement sur le mouvement corporel. Les techniques de cette rééducation ont été développées en partant de la rythmique dalcrozienne mais en les adaptant aux besoins et possibilités d'enfants dont la motricité et le sens rythmique sont perturbés. Les travaux de J. Ajuriaguerra ont donné les bases aux conceptions méthodologiques et aux indications de cette rééducation.

Cette rééducation est souvent prescrite non seulement lors de l'existence de troubles psychomoteurs tels que débilité motrice, maladresse et incoordination ou troubles de la latéralisation, mais aussi dans les cas où des perturbations d'origine affective se manifestent sur le plan de l'activité motrice, notamment par l'inhibition ou l'instabilité. Elle vise alors un remaniement de l'activité expressive, dans le sens de l'harmonisation et de la socialisation, en apportant à l'enfant une expérience nouvelle de son vécu émotionnel corporel par rapport au thérapeute et par rapport au groupe

Dans l'éducation spécialisée des débiles mentaux et des handicapés sensoriels, les techniques psychomotrices constituent une voie d'approche qui stimule chez l'enfant une sphère sensori-motrice peu sollicitée dans l'éducation traditionnelle.

Enfin, lors de troubles du langage et dans certains cas de dyslexie, la rééducation psychomotrice peut constituer une technique d'appoint qui complète utilement le traitement logopédique.

Ces techniques exigent, de la part de ceux qui les pratiquent, des aptitudes ainsi qu'une formation très variées : un don pédagogique et musical bien affirmé doit être mis en valeur par des connaissances théoriques en pédagogie et psychologie, une culture musicale assortie d'une bonne technique pianistique et enfin une maîtrise suffisante du mouvement corporel.

Le manque de spécialistes dans ce domaine, l'absence, en Suisse, d'une école dont l'enseignement soit pleinement adapté à ces exigences multiples, a incité le Service médico-pédagogique de Genève à mettre sur pied, sous les auspices de l'Institut des sciences de l'éducation, un premier cours pour la formation de rééducateurs.

Ce cours, d'une durée de 2 ans, vient de s'achever par la remise d'un diplôme de rééducateur de la psychomotricité à 10 élèves. L'ouverture d'un deuxième cours est prévue pour octobre 1966, pour autant qu'un nombre suffisant de candidatures soit réuni.

Il comprend une première année de formation théorique et personnelle et une deuxième année au cours de laquelle, tout en poursuivant les exercices personnels sur le plan corporel et musical, les élèves font des stages d'application dans diverses institutions s'occupant d'enfants perturbés ou handicapés.

Une journée d'information, organisée récemment à Genève, a démontré, par la grande affluence qu'elle a suscitée, l'intérêt que portent à cette méthode les milieux spécialisés dans les soins de l'enfance inadaptée.

Conditions d'admission

a) Age d'admission : 19-35 ans.

b) Diplômes antérieurs : maturité, baccalauréat, brevet d'instituteur ou autre diplôme jugé équivalent par la direction du cours.

c) Etre apte à suivre un entraînement de gymnastique et de rythmique.

d) Avoir suivi antérieurement un enseignement musical minimum de façon à être apte à exécuter un morceau de piano facile et à jouer une mélodie connue sans partition.

e) Posséder une expérience éducative ou pédagogique avec des enfants.

Inscriptions

— *La demande d'admission avec curriculum vitae doit être manuscrite ; elle est à adresser le plus vite possible à la direction de l'Institut des sciences de l'éducation, à Genève.*

— *Les candidats seront convoqués personnellement en vue d'un entretien et d'un examen de leurs capacités musicales et rythmiques.*

— *Les étudiants peu avancés en piano seront tenus de prendre des leçons.*

Dispositions financières

Un forfait d'inscription de Fr. 200. — par semestre est prévu pour les candidats appelés à suivre le cours complet. Des arrangements seront pris pour les candidats dispensés de certains cours ou stages.

Frais de stage CEMEA Fr. 100. — en 1re année.

WAT GRAND VAINQUEUR DES TESTS DE GENEVE !

Au cours des derniers mois, le Département de l'instruction publique de la République et Canton de Genève (service de la recherche pédagogique) a soumis à un examen sévère 11 stylos proposés aux écoliers sur le marché suisse. Le programme de test comportait plus de 70 questions qui ont été classées d'après un judicieux système de points.

L'examen a été concluant pour le WAT de Watermann avec cartouche capillaire qui, avec de loin le plus grand nombre de points, a enlevé tous les suffrages. Il sera donc distribué gratuitement à tous les élèves du canton de Genève qui entreront en 3e classe en automne 1966. Par la suite, tous les élèves seront successivement munis d'un stylo WAT. Ceci comporte un très grand avantage pour le maître car l'enseignement est plus calme si tous les élèves écrivent avec les mêmes stylos. Selon les besoins, les différents éléments peuvent être remplacés et les conditions pour une tenue correcte de la plume sont les mêmes pour tous les enfants.

Nous ne manquerons pas de revenir de manière circonstancielle sur les différents points et questions de ce test genevois dès que les résultats détaillés en seront publiés. Il est certain que les membres du corps enseignant des autres cantons pourront en tirer de précieuses indications.

Encre en cartouche ou bien en flacon?

Le nouveau stylo scolaire JiF vous dispense de trancher d'emblée la question, car il est conçu à la fois pour les deux systèmes:

recharge au moyen de la cartouche flexible n° 23, ou remplissage pneumatique avec de l'encre en flacon, grâce à un mécanisme très simple.

Voilà ce qui fait du JiF un stylo scolaire tout prêt à répondre aux préférences individuelles, soit avec sa cartouche de plastique, si rapide et si propre, soit que vous restiez fidèle à la tradition plus économique du flacon.

Le JiF est en outre un stylo scolaire *des plus avantageux:* muni d'une cartouche, il ne coûte que *fr. 9.50* (et beaucoup moins pour les commandes collectives), et fr. 12.50 seulement avec le mécanisme accessoire de remplissage.

Le stylo JiF fonctionne avec la cartouche Waterman normale n° 23

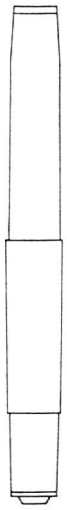

ou avec de l'encre en flacon, s'il est équipé du mécanisme de remplissage: une pression du doigt suffit pour faire le plein.

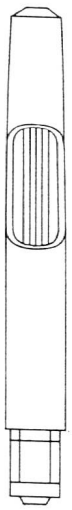

JiF – garni d'un bec souple bien visible!

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich

Waterman

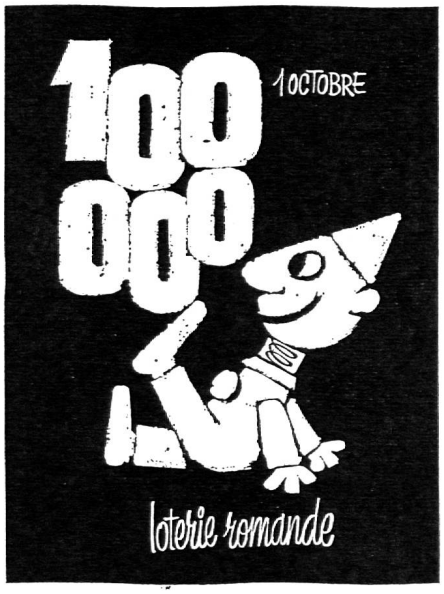

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

Pourquoi le Soennecken Primar est-il idéal pour les écoliers de toutes classes ?

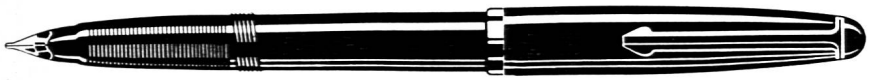

Le Soennecken Primar est équipé d'un dispositif pour l'écoulement régulier de l'encre, du type +2S. Grâce à ses chambres pour le surplus d'encre, il est résistant aux secousses, écrit régulièrement et sans aucun arrêt du déversement de l'encre. Sa plume est interchangeable. Ce stylo est donc une aide bienvenue durant toutes les études. La plume, à moitié recouverte, permet d'avoir le stylographe bien en main. Soennecken Primar, stylo à cartouche avec plume en acier spécial Fr. 9.50 seulement.

Important:
Nous offrons les cartouches +2S, en emballage scolaire à 250 pièces au prix de Fr. 20.—, aux instituteurs et administrations pour le matériel de classe. Rabais spéciaux lors de commandes importantes.

SOENNECKEN
Registra S. A., Döltschiweg 39,
8055 Zurich

Peindre sans pinceau avec les pastels à l'huile PANDA

Talens

48 teintes intenses et lumineuses. Les couleurs idéales de l'école enfantine aux classes professionnelles.

En vente dans tous les bons magasins de la branche

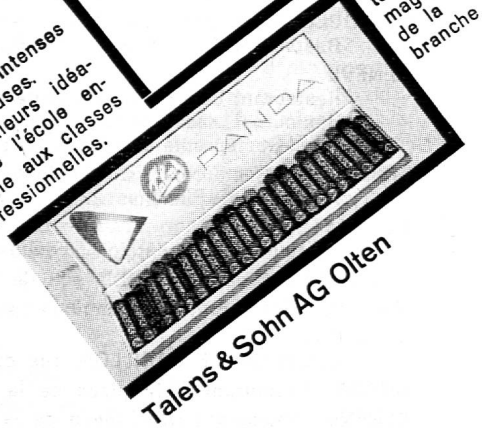

Talens & Sohn AG Olten

Le souci de l'épargne
épargne le souci

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS
CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE
garantie par l'Etat

J.A.
Montreux 1

6 Bibliothèque Nationale Suisse 3000 BERNE

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux